



MAIRIE de Aussac-Vadalle

16 - Charente

DIRECTION ETAT CIVIL

RÉCÉPISSÉ DE L'ENREGISTREMENT DE LA DÉCLARATION CONJOINTE DE DISSOLUTION D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Article 515-7 du code civil et décret n°2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié (article 4)

A l'attention du (ou des) partenaire(s) :

Marie-Christine BAUDIN
Denis, Bruno MICHAUD

Nous, Gérard LIOT, officier de l'état civil de la commune de Aussac-Vadalle,

Vous informons de la déclaration conjointe de dissolution du Pacte civil de solidarité :

- **enregistré** le 20 août 2021, en la commune de Aussac-Vadalle (Charente).
- **dissous le 16 août 2023.**

vous concernant

Marie-Christine BAUDIN
née le 28 décembre 1971 à Angoulême (Charente)
ainsi que

Denis, Bruno MICHAUD
né le 08 mars 1979 à Angoulême (Charente)

Conformément au dixième alinéa de l'article 515-7 du code civil, les partenaires procèdent eux-mêmes à la liquidation des droits et des obligations résultant pour eux du pacte civil de solidarité. A défaut d'accord, le juge statue sur les conséquences patrimoniales de la rupture, sans préjudice de la réparation du dommage éventuellement subi.

Ce récépissé vous est délivré conformément au **décret n° 2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié (article 4)** relatif à la déclaration, la modification, la dissolution et à la publicité du pacte civil de solidarité.

Fait à Aussac-Vadalle, le 17 août 2023.

Signature et sceau de l'officier de l'état civil



*Le Maire,
Gérard LIOT*